

Le rôle de l'iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif in-

Denis Apothéloz

► **To cite this version:**

Denis Apothéloz. Le rôle de l'iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif in-. Cahiers de Linguistiques Analogique, 2003, Le mot comme signe et comme image: lieux et enjeux de l'iconicité linguistique, 1 (1), pp.35-63. halshs-00148348

HAL Id: halshs-00148348

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00148348>

Submitted on 25 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le rôle de l'iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif *in-*¹

Denis Apothéloz
Université de Nancy 2, ATILF (UMR 7118)

Résumé

Cet article étudie le fonctionnement de la préfixation négative *in-* en français. Il passe en revue les principales propriétés lexicologiques, syntaxiques et morphophonologiques de ce préfixe. Une attention particulière est accordée à la polysémie qui caractérise de nombreux adjectifs négatifs en *in-* (valeurs superlatives). On montre que ce phénomène peut être analysé comme une variation de l'iconicité constructionnelle (ou diagrammaticité) de ces lexèmes. Une hypothèse est formulée sur l'origine pragmatique de cette variation. Par ailleurs, l'article examine divers doublons morphologiques (type *irremplaçable* ~ *inremplaçable*) tendant à montrer que le préfixe négatif a développé un allomorphe opportuniste permettant de restaurer des valeurs diagrammatiques. Enfin, deux types de diagrammaticités sont distinguées, dont les effets sont antagonistes dans ces mécanismes de reconstruction.

Mots-clés : préfixe négatif *in-*, négation lexicale, allomorphie, doublon morphologique, polysémie, adjectif superlatif, lexicalisation, iconicité constructionnelle, diagrammaticité, parcours dérivationnel, litote, grammaticalisation.

1. Introduction

Le but du présent article est d'examiner certains aspects du fonctionnement de la préfixation négative *in-* en français. Je m'attacherai en particulier à montrer le rôle très particulier que joue l'iconicité dans ce fonctionnement, en liaison avec les mécanismes d'allomorphie et certains phénomènes variationnels engendrés par ce préfixe. Chemin faisant, je serai amené à distinguer différents types d'iconicité.

Une telle étude devrait normalement, pour parvenir à des résultats pouvant prétendre à une certaine généralité, situer ses observations dans le contexte d'une analyse générale du marquage morphologique de la négation dans le lexique (y a-t-il une grammaticalisation des divers types de relations d'antonymie en français ? dans quelle mesure peut-on parler d'un système de préfixation négative ? etc.). Entreprise qu'il est évidemment impossible d'engager ici, faute de place. J'entrerai donc immédiatement dans le vif du sujet en commençant par rappeler quelques données essentielles à notre problème.

¹ Je remercie M. Nowakowska (Académie Pédagogique de Cracovie) et G. Boyé (Université de Nancy 2) qui ont lu une première version de cet article et m'ont permis d'apporter plusieurs améliorations. Une discussion avec M. Toussaint (Université d'Extremadure) m'a également conduit à approfondir mes analyses concernant le statut sémantique de la négation dans certains dérivés en *in-*.

2. La préfixation négative en *in-* : bref état des lieux

2.1 Généralités lexicologiques

La préfixation en *in-* est des plus productives en français contemporain. Elle construit, comme formations primaires, quasi exclusivement des adjectifs (type *matériel*, *immatériel*), ceux-ci pouvant secondairement donner naissance à des adverbes (*immatériellement*), des noms (*immatérialité*) ou des verbes (*immatérialiser*). Peu nombreuses sont les formations primaires nominales (type *irrespect*, *irréligion*, *inaction*, *insécurité*, *insuccès*, *inconfort*, *inexpérience*, *inconduite*, *impasse*, *impudeur*) ; et inexistantes les verbes : *il m'insupporte*, qui signifie non pas « il ne me supporte pas » mais « je ne le supporte pas », est à ma connaissance un hapax morphologique.

De fait, la préfixation en *in-* est aujourd'hui productive principalement dans le domaine des adjectifs en *-able / -ible*, dont nombre de discours, notamment dans l'univers du commerce et de la publicité, font un usage abondant (cf. *incassable*, *infroissable*, *indéchirable*, *indéfrisable*, *indémontable*, *intachable*, *irrétrécissable*, etc.) et, dans une moindre mesure, dans le domaine des adjectifs issus de participes passés (*inachevé*, *infichu*, *inoccupé*, *invaincu*, *invendu*, *imprévu*, *insoumis*, *inusité*, etc.).

A titre de caractéristique générale, il faut également préciser qu'assez nombreux sont les adjectifs négatifs en *-able / -ible* dont la contre-partie positive est d'un usage rare voire inexistant. En voici un petit échantillon : *imbattable*, *imbouffable*, *immanquable*, *inaltérable*, *inconsolable*, *indécrottable*, *indéfectible*, *indéniable*, *indispensable*, *indubitable*, *inextricable*, *infranchissable*, *inlassable*, *insatiable*, *insécable*, *intransigeant*, *introuvable*, *inusable*, *invincible*, *irrépressible*, *irrésistible*², etc.

Au total on s'aperçoit donc que ce type de construction concerne massivement des adjectifs dérivés de verbes.

2.2. Propriétés syntaxiques

Il a été observé que la préfixation négative tend à modifier certaines propriétés syntaxiques de la base sur laquelle elle opère. Cette remarque vaut surtout pour les adjectifs négatifs construits à partir d'un adjectif dérivant lui-même d'un participe passé. On observe alors, au moins à titre de tendance, la perte de certaines propriétés constructionnelles de l'adjectif. Par exemple *occupé*, qui est complémentable au moyen d'un syntagme prépositionnel en *par* (propriété qu'il hérite du verbe dont il est issu), perd cette possibilité dès lors qu'il est "modifié" par le préfixe *in-*. Il en va de même pour certains noms de procès. Ce phénomène a été notamment décrit par Gaatone (1987 : 80-81, 85), de qui sont inspirés ou empruntés les exemples (1) à (3). Selon cet auteur, de tels exemples montrent que la préfixation en *in-* fait perdre les propriétés verbales de la base sur laquelle elle opère³.

² Voir cependant la solution adoptée par les traducteurs de Brecht pour la pièce *La résistible ascension d'Arturo Ui*. Anscombe (1994) a formulé l'hypothèse que cette absence d'antonyme positif s'explique parfois par le type de propriété dénoté par l'adjectif. – Seuls seront pris en considération dans cette étude les lexèmes dans lesquels la construction négative présente encore une certaine visibilité, une certaine motivation. On exclura donc des items comme *immense* (litt. et étym. « qui n'a pas de mesure »), *immonde* (litt. et étym. « non propre », *mundus* signifiant « propre » en latin), ou encore *ingrat*, *innocent*, *intempestif*, *impeccable*, *inexorable*, *inouï*, *intact*, *inquiét*, etc. Tous ces adjectifs sont aujourd'hui pratiquement inanalysables et traités par les sujets parlants comme des monades lexicales.

³ Ce constat est mis en avant par Gaatone (1987) pour battre en brèche l'idée, assez généralement acceptée chez les morphologues, selon laquelle la préfixation en français, contrairement à la suffixation, n'aurait pas d'effet sur les propriétés syntaxiques des bases sur lesquelles elle opère (et serait par conséquent toujours "intracatégorielle"). Dans ce débat, il convient toutefois de distinguer entre les propriétés syntaxiques

- (1) Des locaux occupés par des militaires
? Des locaux inoccupés par des militaires
- (2) Un travail achevé par nos successeurs
? Un travail inachevé par nos successeurs
- (3) L'application du règlement par l'employeur
? L'inapplication du règlement par l'employeur

Une autre conséquence syntaxique du préfixe négatif concerne les adjectifs dits “de relation”. Ces adjectifs qui, épithétisés, équivalent souvent à un complément adnominal (*la condition humaine = la condition de l'homme*) et qui sont en principes réfractaires aux emplois attributifs ainsi qu'à la quantification⁴ (on les désigne parfois comme des adjectifs “non-prédicatifs” ou encore des “pseudo-adjectifs”), perdent ces propriétés syntaxiques dès lors qu'ils sont modifiés par *in-* (cf. Bartning 1976). En réalité, quand cette modification est possible, on s'aperçoit que la préfixation ne construit pas, comme on pourrait s'y attendre, un antonyme de sens complémentaire “contradictoire” (*inhumain* ne signifie pas « relatif à d'autres êtres que l'homme »), mais un contraire gradable qui n'est plus un adjectif de relation. Autrement dit, le préfixe négatif, ou bien sélectionne l'acception qualificative de la base adjectivale si une telle acception existe (comme c'est le cas de *humain*) ; ou bien, si cet adjectif n'a qu'une acception relationnelle, ne peut pas négativiser cet adjectif. Ainsi *cutané*, qui signifie seulement « relatif à la peau » (cf. *une allergie cutanée*) et n'a par conséquent qu'une acception relationnelle, ne peut pas être modifié par *in-*. Un autre exemple analogue à *humain* est *moral*. Cet adjectif a en effet deux familles d'emplois : d'une part des emplois relationnels (*crise morale, portrait moral, sciences morales*), glosables approximativement comme « relatif à la morale ou à l'esprit » et excluant toute négativisation au moyen de *in-* ; d'autre part des emplois qualificatifs (*conduite morale, histoire morale*) glosables comme « qui est conforme à la morale ou aux mœurs » et à partir desquels un antonyme peut être construit (*conduite immorale, histoire immorale*).

Enfin on signalera rapidement, toujours dans la rubrique des propriétés syntaxiques, le fait que les adjectifs comportant le préfixe négatif *in-* n'ont pas toujours, dans un syntagme nominal, les mêmes contraintes positionnelles que leur antonyme positif relativement au nom (Cahné 1972) : pour un certain nombre de couples, tandis que le terme positif est systématiquement postposé au nom et paraît refuser l'antéposition, le terme négatif accepte sans difficulté l'antéposition (cf. *un malheur réparable* et *un irréparable malheur*, *un mouvement perceptible* et *un imperceptible mouvement*, *une tambouille mangeable* et *une immangeable tambouille*). Wilmet (1997) apporte quelques données quantitatives sur ce phénomène. On verra plus loin qu'il est possible d'en donner une explication sémantique.

2.3. Propriétés morphophonologiques

Le préfixe *in-* se manifeste sous la forme de trois allomorphes, [in-], [ɛ̃-] et [i-], dont la distribution obéit au principe suivant :

n'impliquant pas de changement de catégorie syntaxique, comme c'est le cas dans les exemples ci-dessus, et celles impliquant un tel changement (transcatégorisation).

⁴ Contrainte qui est partiellement levée en contexte contrastif. Voir sur ce point Zribi-Hertz (1972) et, pour une approche plus récente et textuelle, Nowakowska (2002).

– [in-] est utilisé quand la base commence par une voyelle (désormais V) : *inapte, inélégant, inimitable, inoccupé, inutile, inoubliable, inintelligence, inentamé* ;

– [ɛ̃-] est utilisé quand la base commence par une consonne (désormais C) non-sonante : *imbattable, improbable, inchangé, incrédule, infranchissable, injuste, instable, introuvable, invariable, invertébré* ;

– [i-] est utilisé quand la base commence par une C sonante : *illégal, illégitime, illimité, illogique, immatériel, immodeste, immoral, immuable, innombrable, innommable, irrationnel, irréel, irréfutable, irresponsable*.

On aurait là un cas exemplaire de distribution complémentaire, s'il n'existait un certain nombre d'items qui ne respectent pas cette distribution. Parmi les plus communs, citons *immangeable, immanquable* et son dérivé *immanquablement, inlassable* et *inlassablement*. Leur point commun est d'actualiser l'allomorphe [ɛ̃-] alors que le système décrit ci-dessus prévoit normalement l'allomorphe [i-]. D'autres exemples, plus ou moins fréquents, plus ou moins lexicalisés, témoignent du même phénomène, comme *immaîtrisable, immaniable, immuable, immesurable, inlavable, inlouable, inracontable, inratable, irréparable*. Parfois les deux formations coexistent et sont régulièrement attestées : *irracontable* et *inracontable, irretrouvable* et *inretrouvable*, etc.

Une hypothèse parfois avancée pour expliquer cette situation consiste à admettre que le système comportait à l'origine trois allomorphes, et qu'une tendance existe (mais depuis quand ?) à réduire cette allomorphie à un système à deux allomorphes, l'un devant V, l'autre devant C (on trouve par exemple cette explication dans Frei 1929 et Pinchon 1986)⁵. La situation variationnelle que nous venons de décrire serait alors la conséquence du chevauchement diachronique, et en principe provisoire, de ces deux systèmes⁶.

Mais, quelle que soit l'hypothèse avancée, on observe que cette situation engendre une variation conditionnée contextuellement : devant une C sonante, deux avatars du préfixe négatif sont possibles, [ɛ̃-] et [i-].

2.4. Variation liée à un changement diachronique ? ou variation pure ?

Les lexèmes comportant le préfixe négatif *in-* devant une C sonante étant peu nombreux (un peu plus de 200)⁷, il est aisé de vérifier l'hypothèse mentionnée ci-dessus. Si elle est fondée, les items débutant par la séquence “[i-] + C sonante” devraient être relativement

⁵ Tranel, qui note à propos de certaines variantes en [i-] qu'elles trahissent une tendance “conservatrice” ou “normative”, paraît lui aussi accepter cette hypothèse (1976 : 359).

⁶ Frei voyait dans cette simplification une manifestation de son “besoin d'invariabilité”. A noter que ces deux logiques allomorphiques (le fait, pour une allomorphie affixale, de distinguer les environnements V, C non-sonante et C sonante ; ou V et C) sont par ailleurs bien attestées dans la morphophonologie du français. Voir sur ce point Dell (1973).

⁷ Toute évaluation quantitative devant être considérée ici avec beaucoup de prudence ! Les adjectifs en *-able* sont en effet un secteur du lexique où la notion d'existence est des plus délicates à utiliser. De fait, n'importe quel verbe transitif peut pratiquement donner lieu à la construction d'un tel adjectif, qui à son tour peut presque toujours construire un antonyme en *in-*. Il est probable que nous entendons et produisons quotidiennement des créations de ce type, “hapax” ou “occasionnalismes”, sans même nous en rendre compte (type *écrou indesserrable, écart incomblable*, etc.). Il faut donc être très prudent également avec les intuitions sur ce qui existe ou peut exister dans ce secteur du vocabulaire. Ainsi, Anscombe (1994) considère que *inconstructible*, parce que c'est un adjectif classifiant, n'accepte pas la dérivation en *in-* ; que penser alors de l'exemple suivant : *Autour du village, une lande de dunes sauvages piquetée d'arbres et de buissons s'étend sur 800 hectares, classés « site protégé », c'est-à-dire rigoureusement inconstructibles* (Le Nouvel Observateur, 2 mai 1977, p. 115. Source : TLFi, article “Protégé”). On trouve par ailleurs sur l'internet un nombre considérable de documents, administratifs ou autres, où figure cet adjectif.

anciens, tandis que ceux débutant par la séquence “[*ẽ-*] + C sonante” devraient être relativement récents ou plus récents. Les observations rapportées ci-après sont basées pour l’essentiel sur les indications données par le *Trésor de la langue française informatisé* (TLFi).

Initiale “[*ẽ-*] + C sonante”

Certaines formations de ce type sont effectivement récentes : *immettable* (1845) *in-médiatisable* (1920), *inratable* (1928), *inretrouvable* (1933), *inrenvoyable* (1848), *inlavable* (1908), *inlassable* (1869), etc. Mais d’autres sont anciennes, voire très anciennes : *inruinable* (Voltaire), *inlisible* (Mme de Sévigné, 1671), *inrecouvrable* (Christine de Pisan, 14^e), *inrecuperable* (14^e), *inreparable* (14^e), *inrévocable* (14^e), *inreprochable* (15^e), *immuable* (1600), etc.

Initiale “[*i-*] + C sonante”

Certaines formations sont récentes : *irréel*, *irréalisable*, *irréaliser* (fin 18^e, début 19^e), *irretrouvable* (1906), *irréversible* (1892), *illogique* (1878), *irracontable* (1912, le TLFi datant par ailleurs de 1796 la forme *inracontable* !), *irrépressible* (1845), *irrétrécissable* (1846), *irrévétable* (1836), *irréciprocité* (Cocteau 1919), *immotivé* (1866), *irrésigné* (Huysmans, les Goncourt, 1884.), *irregardable* (2003, entendu à la radio), etc. D’autres en revanche sont beaucoup plus anciennes : *immaculé* (1410), *immortel* (1330), *innombrable* (1341), *illégitime* (1458), *irrecevable* (1588), *irréfutable* (1747), etc.

Par ailleurs, selon les lexicographes certains items, aussi bien récents qu’anciens, ont selon toute vraisemblance existé dès leurs premières attestations sous les deux formes (qui parfois perdurent aujourd’hui encore) : *illassable* (Proust) et *inlassable*, *irretrouvable* et *inretrouvable* (début 20^e), *illisible* et *inlisible*⁸ (début 17^e), *irrécupérable* et *inrécupérable* (14^e), *irréparable* et *inreparable* (14^e), *irrépréhensible* et *inrépréhensible* (15^e), et quelques autres.

Il ressort de ce rapide panorama qu’il n’est pas possible d’attribuer à un changement diachronique, achevé ou en cours, la coexistence des deux systèmes allomorphiques de ce préfixe. D’assez nombreux exemples semblent même attester que cette variation a “toujours” existé, peut-être comme variation dialectale et/ou sociolinguistique⁹. Cette conclusion est en accord avec les travaux récents sur l’histoire des voyelles nasales, qui montrent que plusieurs normes ont vraisemblablement coexisté au XVI^e siècle. Dans l’une d’elles, la voyelle nasale marquait les jointures de morphèmes, comme dans *immortel* prononcé [ɛ̃mɔ̃rtɛl] (Morin, 2000). En conséquence je vais considérer qu’on a là tout simplement affaire à un fait de variation, explorable “en lui-même et pour lui-même”, pour paraphraser une célèbre formule...

3. La variation de l’iconicité constructionnelle

A analyser un grand nombre de dérivés en *in-*, on s’aperçoit que certains d’entre eux ont lexicalisé un sens reçu, de fait, comme positif et même comme “superlatif” (Gatone 1971). Ainsi par exemple :

⁸ Formes qui ont coexisté jusqu’au 19^e s., selon Grevisse. On trouve aussi, au 18^e, *inlisable* (chez Restif de la Bretonne). – Il convient de préciser que les graphies *imm-* et *inn-*, s’agissant de documents écrits, ne nous apprennent rien sur la réalité orale. Par exemple, les lexicographes datent *immotivé* de 1866 et ont trouvé cette forme dans le *Journal* d’Amiel. Or ils attribuent à ce mot la prononciation [im(m)ɔ̃tive], mais selon quels critères ?... Ce sont donc surtout les attestations des graphies *inr-* et *inl-* qui nous intéressent.

⁹ Un des effets pervers et bien connus de la pression normative étant précisément de faire prendre la variation sociolinguistique pour un fait diachronique, les variantes les moins prestigieuses étant reçues comme nouvelles.

– *innombrable* est reçu comme signifiant « extrêmement nombreux » plutôt que « qu'on ne peut pas (dé)nombrer » ;

– *inqualifiable* est reçu comme signifiant quelque chose comme « d'une extrême bassesse ou indignité » plutôt que « qu'on ne peut pas qualifier » ;

– *inappréciable* est reçu comme signifiant « extrêmement précieux » plutôt que « qu'on ne peut pas apprécier », etc.

Les listes (4)-(4') donnent un petit échantillon de dérivés présentant à des degrés divers ce phénomène. Les items dont le préfixe négatif précède une C sonante sont listés en (4').

- (4) imbattable, impardonnable, impensable, impitoyable, inadmissible, inappréciable, inaudible, incalculable, incomparable, inconcevable, incroyable, indéniable, indescriptible, indispensable, inestimable, infatigable, infini, inimaginable, inimitable, inoubliable, inqualifiable, insensé, insignifiant, insoupçonné, insoutenable, insupportable, insurmontable, intarissable, intenable, interminable, invivable, etc.
- (4') illisible, immaculé, immuable, inlassable, innommable, innombrable, irrecevable, irrécupérable, irréfutable, irrémédiable, irremplaçable, irréparable, irrépressible, irréprochable, irrespirable, irrévocable, etc.

Tout se passe dans ces exemples comme si, dans une des acceptions au moins, le sens négatif était converti en un sens superlatif, parfois axiologiquement marqué, soit positivement (type *incomparable*, *inestimable*, *inoubliable*) soit négativement (type *illisible*, *innommable*, *insensé*). Or cette oblitération plus ou moins complète du composant “négation”, ainsi que son corollaire – la superlativisation de l'adjectif – sont des phénomènes qui concernent l'iconicité du dérivé. En effet, les items énumérés en (4)-(4') diffèrent d'items comme *inactif* ou *incassable* par le fait qu'ils ont perdu une partie au moins de leur iconicité constructionnelle. La conséquence en est que pour les locuteurs, leur sens superlatif doit être mémorisé, appris pour lui-même, n'étant pas accessible à partir du sens de la négation ni de celui de la base de la dérivation.

J'appelle **iconicité constructionnelle** (ou **diagrammaticité**, au sens de Peirce 1978) le rapport d'isomorphisme qu'il y a, dans un construit comme *incassable*, entre la structure syntagmatique de ce construit et la représentation sémantique qui lui est associée (j'éviterai, du moins pour l'instant, de parler de compositionnalité, pour une raison qui apparaîtra plus loin). Ce type d'iconicité doit être distingué de ce que j'appellerai l'**iconicité substantielle**, qui renvoie, comme son nom l'indique, à des phénomènes d'imitation de substance à substance et concerne ce qu'on nomme habituellement “onomatopées”, “mimophonie”, “allitération” ou encore “symbolisme phonétique”. L'iconicité substantielle correspond à ce que Peirce (1978) appelait, dans sa typologie des hypoicônes, des images¹⁰.

Les adjectifs comme ceux listés en (4)-(4') qui n'ont pas complètement perdu leur sens diagrammatique (par exemple *irremplaçable*, qui peut signifier « qu'on ne peut pas remplacer » et « extrêmement précieux »), présentent donc un type de polysémie fondé sur ce qu'on pourrait appeler un “différentiel de diagrammaticité”.

4. Doublons morphologiques

Cependant on observe, pour un certain nombre des exemples de (4'), qu'il existe, à côté de la forme construite selon le système à trois allomorphes, un doublon construit selon le

¹⁰ Peirce distinguait trois types d'hypoicônes : les images, les diagrammes et les métaphores.

système à deux allomorphes, la variante [ẽ-] du morphème négatif étant “substituée” à [i-] (cela ne concerne pas *inlassable*, qui est déjà construit selon ce deuxième système) :

- (5) [inɔmabl] ~ [ẽnɔmabl]
irrécupérable ~ inrécupérable
irremplaçable ~ inremplaçable
irréparable ~ inrécupérable
irréprochable ~ inreprochable
irrespirable ~ inrespirable
irrévocable ~ inrévocable

Or, on s’aperçoit que ces doublons en [ẽ-] ont pour propriété sémantique d’oblitérer la valeur superlative et de restaurer le (ou un) sens compositionnel au dérivé, et donc sa diagrammaticité. Ainsi, [ẽnɔmabl], mais en aucun cas [inɔmabl], pourrait être utilisé pour qualifier une personne qui, pour des raisons quelconques, ne peut pas être “nommée” à un poste ou à une fonction donnés. Et, compte tenu que [inɔmabl] a d’une part des emplois superlatifs (glosables comme « indigne », « dégoûtant », etc.), d’autre part peut aussi signifier « pour lequel on ne parvient pas à trouver un nom », la variante [ẽnɔmabl] pourrait également être préférée chaque fois qu’il s’agit de produire non ambiguement ce second sens. De même, si je veux signifier d’une personne occupant une certaine fonction qu’il n’est techniquement pas possible de la remplacer à cette fonction, je peux dire qu’elle est *inremplaçable* ou *irremplaçable* ; toutefois la première solution présente l’avantage d’écarter l’interprétation superlative ou axiologique. Le proverbe *Nul n’est irremplaçable* joue précisément de cette duplicité. Une analyse identique peut être donnée, *mutatis mutandis*, des autres items de (5) : dans chacun de ces couples, le doublon construit avec l’allomorphe [ẽ-] permet d’exclure l’interprétation non diagrammatique (ou moindrement diagrammatique) de l’adjectif.

Ces doublons morphologiques ne sont donc pas des doublons sémantiques. En réalité, on est chaque fois en présence de deux lexèmes distincts, se différenciant non seulement par leurs propriétés prosodiques et sémantiques, mais aussi par des propriétés syntaxiques, comme le suggèrent les manipulations suivantes :

- (6) Ces clés sont remplaçables par un simple fil de fer.
? Ces clés sont irremplaçables par un simple fil de fer.
Ces clés sont inremplaçables par un simple fil de fer.

Que *inremplaçable*, contrairement à *irremplaçable*, accepte sans difficulté un complément prépositionnel en *par* est à mettre en rapport avec le fait que le premier a un sens pleinement processuel et “passif” que le second n’a pas, ou n’a plus¹¹. De même, l’observation faite plus haut concernant l’antéposition relativement fréquente des adjectifs négatifs, et celle beaucoup plus rare de leur antonyme positif, s’explique vraisemblablement par les valeurs fréquemment superlatives et “subjectives” du terme négatif, ces valeurs rendant possible l’antéposition. Ce que confirme un couple comme *irréparable malheur* (ou *malheur irréparable*) et *défaut irréparable* (? *irréparable défaut*).

Quoi qu’il en soit, il semble que dans ce processus de restauration, deux cas au moins puissent se présenter :

¹¹ Par sens “processuel”, j’entends les valeurs aspectuelles que l’adjectif hérite du verbe dont il dérive. Anscombe (1994) a précisément essayé de montrer l’affinité qu’il y a entre le préfixe *in-* et les valeurs processuelles.

1° Le cas où la variante en [ẽ-] monosémise un adjectif en [i-] polysémique, dont le signifié est clivé en une interprétation superlative non processuelle et une interprétation diagrammatique processuelle. Comme par exemple :

- *irremplaçable* (« extrêmement précieux » et « qu'on ne peut pas remplacer ») et *inremplaçable* (« qu'on ne peut pas remplacer »),
- [inɔmabl] (« indigne, dégoûtant » et « pour lequel on ne parvient pas à trouver un nom ») et [ẽnɔmabl] (« pour lequel on ne parvient pas à trouver un nom »).

Dans la mesure où ces acceptions sont parfois fortement corrélées à des types de référents (*irremplaçable* dans son acception superlative n'est pratiquement utilisé que pour qualifier des personnes), les deux termes du doublon peuvent se différencier également par des restrictions de sélection.

2° Le cas où la variante en [ẽ-] restaure un sens diagrammatique processuel perdu ou n'ayant jamais existé, comme dans :

- *irrespirable* (« dangereux ou pénible à respirer », « insupportable ») et *inrespirable* (« qu'on ne peut pas respirer »),
- [inɔmabl] (« indigne, dégoûtant » et « pour lequel on ne parvient pas à trouver un nom ») et [ẽnɔmabl] (« qui ne peut pas être nommé à une fonction, à un poste »).

Des exemples comme *inréparable*, *inrécupérables*, *inreprochable* ou *inrévocable* permettent de monosémiser un adjectif polysémique et appartiennent donc au premier cas. Et des exemples comme [ẽmɔbilizabl] au sens de « qu'on ne peut pas mobiliser » (en contraste avec [imɔbilizabl], « qu'on peut immobiliser »), ou [ẽmakyle] au sens de « non maculé » (en contraste avec [imakyle], « d'une blancheur parfaite », « exempt de toute souillure ») relèvent du second cas¹².

Cette distinction, même si elle n'est pas toujours aisée à faire (la disparition d'une acception étant par définition un processus graduel), est importante du point de vue d'une "pragmatique de la lexicologie". Dans le premier cas, en effet, le sujet parlant qui construit un doublon vise seulement à éviter une méprise ; dans le second cas, en revanche, sa "création" comble véritablement une lacune lexicale.

Cela dit, on ne peut inférer des doublons listés en (5) que la variante "[i-] + C sonante" marque en elle-même une baisse de diagrammaticité, comme en témoignent les exemples listés en (7), qui sont tous fortement diagrammatiques.

- (7) illégitime, illégal, illicite, illogique, immatériel, immérité, immodeste, immoral, irréalisable, irréfléchi

Par contre la variante "[ẽ-] + C sonante" est systématiquement associée à des lexèmes à diagrammaticité élevée. La seule exception à ce principe est à ma connaissance *inlassable*, et son dérivé adverbial *inlassablement*. Par ailleurs tous les lexèmes négatifs "[ẽ-] + C sonante" sont des adjectifs en *-able*, la seule exception relevée dans le TLFi étant *inlassé*, mentionné d'ailleurs seulement sous l'entrée *Inlassable*.

Toutes ces observations conduisent à un constat somme toute assez curieux sur le plan lexical. C'est que les dérivés négatifs en *in-* ne sont pas tous égaux devant le système morphologique : alors que ceux qui sont construits à partir d'une base à C initiale sonante permettent, quand ils ont lexicalisé un sens superlatif, de restaurer un sens pleinement

¹² Il convient bien sûr de se méfier des définitions des lexicographes, qui tendent à maintenir des acceptions obsolètes en généralisant la pratique de la définition morpho-sémantique, donc rigoureusement diagrammatique. Ainsi, Littré commençait sa définition du verbe *effacer* par *Faire disparaître une face... !*

diagrammatique (par substitution de [ẽ] au [i] initial), ceux qui sont construits à partir d'une base à initiale V ou C non-sonante n'offrent pas cette possibilité. De telle sorte que si un locuteur éprouve le besoin de (re)construire le sens compositionnel de *irrécupérable* (par exemple pour qualifier un objet dont il veut seulement dire qu'il ne peut pas le récupérer), il a à sa disposition (ou peut construire) *inrécupérable* ; mais s'il veut (re)construire le sens compositionnel de *interminable* (par exemple pour qualifier un travail dont il voudrait seulement dire qu'il ne pourra jamais l'amener à terme), il est obligé d'utiliser d'autres moyens, morphosyntaxiques (par exemple *non terminable*) ou lexicaux (*inachevable*). De même s'il veut dire, à propos d'un souvenir désagréable, qu'en dépit de ses efforts il ne parvient pas à l'oublier, il peut certes qualifier ce souvenir d'*inoubliable*, mais au risque d'un total contresens ! La seule solution est ici encore d'utiliser d'autres moyens (par exemple *non oubliable*).

Tout se passe donc comme si, pour les bases à C initiale sonante, le français disposait de deux préfixes négatifs distincts : [ẽ-], construisant systématiquement des lexèmes diagrammatiques (et équivalent en cela à *non-*), et [i-], ne possédant pas cette propriété. Ce constat met en cause l'unicité même du préfixe négatif *in-*, puisque l'analyse ci-dessus revient à considérer que ce morphème, devant C sonante, éclate en deux morphèmes distincts. On est en présence ici d'un contraste morphologique opportuniste, émergeant à la faveur d'une situation de variation et complètement tributaire de cette situation.

5. Négation et superlativisation

Mais revenons aux observations sémantiques faites plus haut. Une des questions sur lesquelles je voudrais m'arrêter un instant est celle de déterminer ce qu'il advient de la négation dans les dérivés listés sous (4)-(4').

On a vu que tous ces adjectifs ont en commun d'avoir au moins un type d'emploi que j'ai qualifié, à la suite de Gaatone (1971), de superlatif, avec érosion voire disparition de la valeur processuelle. Je voudrais essayer de montrer ici qu'il y a un rapport étroit, et même une filiation directe, entre négation, superlativisation et érosion de la processivité. Prenons comme point de départ l'adjectif *inoubliable*. Les sens qu'il développe habituellement montrent un clivage entre, d'une part une interprétation purement diagrammatique (« qu'on ne peut pas oublier »), d'autre part des interprétations superlatives à fortes connotations axiologiques (« d'une qualité telle qu'on s'en souviendra toujours », « extrêmement marquant », « extraordinaire », etc.). Or, ces valeurs superlatives ont probablement leur origine dans des emplois "implicatifs", c'est-à-dire des emplois induisant diverses inférences et associations interprétatives, vis-à-vis desquelles le sens littéral de l'expression choisie est d'une intensité moindre que le sens effectivement intentionné. De fait, le rapport que je suis en train de suggérer entre négation et superlativité n'a rien d'exceptionnel. Au niveau phrastique ou propositionnel, la tradition rhétorique l'a repéré depuis longtemps sous le terme de "litote" (cf. des énoncés comme : *il est pas marrant*, ou *c'est pas dégueulasse*, pour signifier respectivement « il est extrêmement ennuyeux, rigide, austère » et « c'est délicieux »). L'hypothèse que je voudrais défendre est donc que l'acception superlative d'un adjectif comme *inoubliable* a son origine dans ce qu'on pourrait appeler une litote lexicale, et que cette "figure" relève fondamentalement de la pragmatique des interactions langagières (son interprétation mobilise des inférences, etc.). Les valeurs superlatives des items (4)-(4') résulteraient alors de l'incorporation lexicale ("lexicalisation") de tels effets. Les hypothèses et observations de Traugott (1989 et 1999) sur le rôle de la pragmatique et des inférences dans

le changement sémantique, et notamment sur les processus diachroniques de subjectivisation, rejoignent tout à fait ce type d'analyse¹³.

Par ailleurs, du point de vue sémantique, il semble que des listes (4) et (4') se dégagent quatre types d'adjectifs, ou, si on veut, quatre type de lexicalisations litotiques.

Groupe I. – Il comprend les adjectifs qui, comme *inoubliable*, ont lexicalisé un sens à la fois superlatif et mélioratif : *inappréciable*, *incomparable*, *inestimable*, *inimitable*, *irremplaçable*, *irréprochable* en sont quelques exemples. La tendance générale de ces items est d'être utilisés comme de purs superlatifs mélioratifs, avec érosion sémantique plus ou moins complète du sens du lexème radical (*apprécier*, *comparer*, etc.) et disparition du sens processuel attaché à *-able*. Il en résulte que ces adjectifs tendent à devenir interchangeables et donc synonymes.

Groupe II. – Il comprend les adjectifs qui ont lexicalisé un sens à la fois superlatif et péjoratif, comme *inqualifiable*, *insoutenable*, *insupportable* ou *innommable*. Symétriquement aux précédents, la tendance générale de ces items est d'être utilisés comme de purs superlatifs péjoratifs, avec érosion sémantique plus ou moins complète du sens du lexème radical (*soutenir*, *supporter*, etc.) et de la processivité de *-able*. Comme les précédents, ils tendent alors à devenir synonymes.

Groupe III. – Il comprend les adjectifs qui ont lexicalisé un sens superlatif purement intensif, sans préférence méliorative ou péjorative : *incroyable*, *indescriptible*, *imbattable*, *indéniable*, *infini*, *inimaginable*, *inconcevable*. La tendance générale de ces items est d'être utilisés comme l'expression d'une pure superlativité, avec ici encore érosion sémantique du lexème radical (*croire*, *décrire*, etc.) et disparition de la processivité. Ils équivalent alors à « très », « extrêmement ». *Il a une audace incroyable* peut être glosé comme « Il est extrêmement audacieux ». Un exemple caractéristique de ce type d'évolution est l'adjectif *inouï*, qui a aujourd'hui perdu tout sens compositionnel et n'a conservé que cette valeur purement intensive.

Groupe IV. – Il comprend les adjectifs qui ont lexicalisé un sens superlatif, mais résistent à être utilisés soit comme de purs mélioratifs, soit comme de purs péjoratifs, soit comme de purs intensifs. Cette résistance tient vraisemblablement à l'inertie sémantique de leur radical lexical. Ainsi, si *innommable* (groupe II) peut fonctionner comme une sorte de péjoratif universel, il n'en va pas de même de *irrespirable*, dont les emplois métaphoriques ou généralisants demeurent limités à quelques types de référents. Entrent notamment dans cette catégorie : *immuable*, *imbattable*, *impitoyable*, *inadmissible*, *indispensable*, *infatigable*, *inlassable*, *innombrable*, *insoupçonnable*, *intarissable*, *interminable*, *irrécupérable*, *irréfutable*, *irréparable*, *irrépressible*, *irrévocable*. On aurait donc ici à la fois maintien d'une partie du sémantisme du lexème radical, et superlativisation du signifié¹⁴.

Le rapport que je viens de décrire entre le préfixe négatif et la superlativisation (et dans une certaine mesure la processivité), via le mécanisme pragmatique de la litote, conduit à admettre, compte tenu du nombre relativement important des lexèmes négatifs concernés par ce phénomène, qu'il n'est pas impossible que *in-* puisse être reçu par les sujets parlants non

¹³ On soulignera au passage que la litote implique la gradabilité du sens, telle que l'a définie Sapir (1944) dans son article princeps. Des adjectifs comme *marié* ou *impair* ne peuvent pas en principe donner lieu à une litote.

¹⁴ Il faudrait examiner s'il y a un lien entre le type de lexicalisation et le sens de la base lexicale. Par exemple les mélioratifs paraissent avoir certaines affinités avec les verbes d'attitude ou d'évaluation (*apprécier*, *comparer*, *estimer*, *reprocher*). Cela dit, la base sur laquelle opère le préfixe peut elle-même être diagrammatiquement affaiblie par des valeurs axiologiques et "subjectives", du moins dans l'une de ses acceptions. Il en va par exemple ainsi de *appréciable* (au sens de « assez considérable », « précieux ») et de *estimable* (au sens de « digne d'estime »). Ce fait a pour conséquence que la négation de ces adjectifs apparaît alors, paradoxalement, en renforcer le sens axiologique et non pas le contrarier : cf. *appréciable* (« précieux ») et *inappréciable* (« extrêmement précieux »), *estimable* (« digne d'estime ») et *inestimable* (« digne de la plus grande estime »), etc.

seulement comme un marqueur de négation, mais aussi et secondairement comme un marqueur de superlativisation. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas considérer que des adjectifs comme *inoubliable* ou *irréfutable*, même dans leurs emplois superlatifs, soient dépourvus de toute diagrammaticité. La négation y est seulement convertie en superlativité. Ce constat signifie que la diagrammaticité devrait en réalité être considérée non comme une propriété (qu'un item lexical possède ou ne possède pas), mais comme un paramètre permettant d'évaluer, de façon scalaire, le taux d'isomorphisme entre un construit syntagmatique et ses propriétés sémantiques. C'est dans ce sens que je l'entendrai désormais.

6. Diagrammaticité et parcours dérivationnel

Revenons à *in-* devant C sonante. Une autre observation a été faite, qui concerne la portée du préfixe. Elle consiste à noter que pour presque tous les adjectifs en *-able* construits, le préfixe négatif prend la forme [ẽ-] s'il porte sur la notion de possibilité représentée par le suffixe *-able* ; sinon, il prend la forme [i-] (Tranel 1976). Ainsi, quand un adjectif admet plusieurs interprétations constructionnelles, comme par exemple *immobilisable*, celles-ci peuvent être différenciées par le choix de l'allomorphe, comme le montrent (8) et (9) :

- (8) [[[in [mobile]_A] is]_V able]_A [imobilizabl] « qu'on peut immobiliser »
 (9) [in [[[mobile]_A is]_V able]_A] [ẽmobilizabl], « qu'on ne peut pas mobiliser »

Cette différence de structure correspond à des parcours dérivationnels distincts¹⁵.

- (8') *mobile* > *immobile* > *immobilise* > *immobilisable* (« qu'on peut immobiliser »)
 (9') *mobile* > *mobilise* > *mobilisable* > *immobilisable* (« qu'on ne peut pas mobiliser »)

Dans (8)-(8'), la négation est en quelque sorte interne et opère sur *mobile*. Dans (9)-(9'), elle est l'élément le plus externe du lexème (la trace de la dernière opération dérivationnelle) et opère sur *mobilisable*, donc sur la notion de possibilité représentée par *-able*.

Concernant les adjectifs en *-able*, ce lien entre le choix de l'allomorphe et la portée de la négation n'est toutefois pas systématique. Un adjectif comme *irréalisable*, par exemple, y échappe : si l'allomorphe [i-] était interne, *irréalisable* ne devrait jamais coder le sens « qu'on ne peut pas réaliser », mais seulement un sens comme « qu'on peut rendre irréel » (sens qu'il ne code jamais, peut-être en raison de l'extrême rareté du verbe *irréaliser*, par ailleurs recensé dans le TLFi).

Cela dit, le phénomène observé par Tranel est d'abord un fait de diagrammaticité. Le point décisif est que la variante [ẽ-] du préfixe négatif devant C sonante construit un doublon dont l'interprétation est systématiquement diagrammatique. Mais cette propriété ne concerne pas que les dérivés en *-able*. Soit par exemple le couple *immobilité* / [ẽmobilitẽ]. Les analyses suivantes sont possibles :

- (10) [[in [mobile]_A] ité]_N *immobilité*, « caractère de ce qui est immobile »
 soit le parcours : *mobile* > *immobile* > *immobilité*

¹⁵ Analyse proposée dans Apothéloz (2002 : 56-57), à une époque où je n'avais pas encore pris connaissance de l'article de Tranel.

(11) [in [[mobile]_A ité]_N]_N [ẽmɔbilité], « non-mobilité »
soit le parcours : *mobile* > *mobilité* > [ẽmɔbilité]

(11') [[in [mobile]_A ité]_N]_A [ẽmɔbilité], « non-mobilité »
soit le parcours : *mobile* > [ẽmɔbil] > [ẽmɔbilité]

Il me semble intuitivement clair que la forme lexicale convenant le mieux pour exprimer la notion de non-mobilité (par exemple pour désigner la propriété d'une personne qui n'a pas – ou qui a peu – de mobilité) serait incontestablement [ẽmɔbilité]. Voir également l'exemple suivant :

(12) [[in [[réfute]_V able]_A ité]_N]_N *irréfutabilité*, « caractère de ce qui est irréfutable »
soit le parcours : *réfute* > *réfutable* > *irréfutable* > *irréfutabilité*

(13) [in [[[réfute]_V able]_A ité]_N]_N *inréfutabilité*, « non-réfutabilité »
soit le parcours : *réfute* > *réfutable* > *réfutabilité* > *inréfutabilité*

(13') [[in [[réfute]_V able]_A ité]_N]_A *inréfutabilité*, « non-réfutabilité »
soit le parcours : *réfute* > *réfutable* > *inréfutable* > *inréfutabilité*

On est maintenant en mesure de préciser l'idée de “contraste morphologique opportuniste” évoquée un peu rapidement dans la section 4. Les données, réelles ou forgées, qui viennent d'être examinées conduisent à la conclusion qu'on est en présence de deux morphèmes distincts, soit :

1° D'une part, une préfixation négative *in-* qui se manifeste par les trois allomorphes [in-], [ẽ-] et [i-], selon que la base sur laquelle elle opère commence respectivement par V, C non-sonante ou C sonante. Cette préfixation a une très forte propension à sélectionner des bases adjectivales, à l'exclusion des adjectifs de relation ; selon Dell (1979), en dépit de quelques exceptions (cf. ici même, section 2.1.), il s'agit là d'une “règle”.

2° D'autre part, une préfixation négative *in-* qui se manifeste exclusivement devant des bases à C initiale sonante où elle prend la forme [ẽ-]. Outre cette propriété morphophonologique, cette préfixation se distingue de la précédente par deux autres propriétés, l'une syntaxique, l'autre sémiotique :

– La première est que le domaine de ce morphème n'est pas limité à la catégorie des adjectifs et s'étend aux noms (cf. les parcours (11) et (13)).

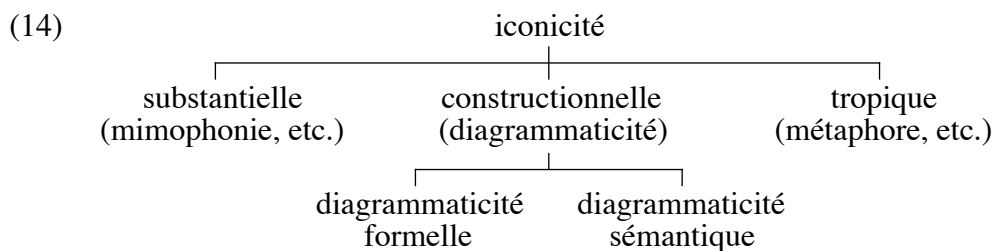
– La seconde est que ce morphème construit un lexème diagrammatique, ou impose à son résultat une interprétation sémantique diagrammatique. Les observations que nous avons faites concernant la portée de la négation ne sont rien d'autre que la conséquence de cette propriété. Ainsi le nom [ẽmɔbilité], parce que son sens diagrammatique est nécessairement « non-mobilité », court-circuite les éventuels sens développés par *immobile* et dont hérite par conséquent *immobilité*. C'est ce court-circuitage qui conduit à interpréter préférentiellement la portée du préfixe comme étant “externe”, par contraste avec le préfixe négatif “interne” de *immobilité*. De même, [ẽ-] opérant sur *réfutabilité* permet de court-circuiter les valeurs superlatives de *irréfutable* dont hérite *irréfutabilité*.

Il découle de ces données qu'on est fondé à voir dans [ẽ-] devant C sonante une sorte de morphème second, "opportuniste" dans la mesure où il est tributaire d'un environnement phonologique extrêmement restreint¹⁶.

7. Diagrammaticité formelle et diagrammaticité sémantique

Je voudrais introduire pour terminer une distinction supplémentaire dans le domaine de l'iconicité. Il s'agit de celle entre diagrammaticité formelle et diagrammaticité sémantique. J'appellerai **diagrammaticité formelle** la lisibilité ou la "reconnaissabilité" de la structure interne du construit, le fait que les constituants morphologiques d'un lexème soient ou non immédiatement reconnaissables en vertu de leur forme, et qu'ils aient pour cette raison une certaine prégnance cognitive. En réalité, cette prégnance tient au fait qu'un constituant morphologique est toujours et par définition étayé paradigmatiquement (on le retrouve, seul ou dans d'autres construits, avec un sens analogue, de sorte qu'il est accessible¹⁷). J'appellerai en revanche **diagrammaticité sémantique** la correspondance ou non-correspondance entre le sens du construit et sa structure interne, autrement dit la calculabilité du sens à partir de la forme. Il s'agit là de ce qu'on appelle plus communément la compositionnalité du sens.

La diagrammaticité tout court, ou iconicité constructionnelle, résulte de la conjugaison de ces deux types de diagrammaticités. Si on intègre la métaphore dans les types d'iconicités, comme le suggère Peirce, on a le schéma général (14).



Voyons maintenant quelle est la pertinence de cette distinction relativement à notre problème. On a constaté que la conversion de la négation en valeur superlative, et la polysémie qui peut en résulter, peuvent être la source d'un "besoin" lexical : besoin d'assurer un sens compositionnel pour éviter une équivoque (monosémisation du type *irremplaçable* ~ *inremplaçable*), ou de restaurer un sens devenu obsolète ou n'ayant jamais existé (encodage d'une lacune lexicale du type *immobilisable* ~ [ẽmobilizabl]). Dans les deux cas, c'est clairement la diagrammaticité sémantique qui est en jeu. D'où le principe suivant :

Principe 1. – Une faible diagrammaticité sémantique favorise des tentatives de restauration d'un sens "étymologique", compositionnel, par engendrement de besoins sémantiques particuliers. A l'inverse, une pleine diagrammaticité sémantique préserve le dérivé de tentatives de reconstruction. On peut donc penser que la probabilité est relativement

¹⁶ Ce qui n'empêche pas qu'il existe des cas de variation pure, non motivée sémantiquement, comme par exemple *irretrouvable* ~ *inretrouvable*, [imãzabl] ~ [ẽmãzabl]. Cela dit, il faudrait examiner s'il n'existe pas des variantes réalisationnelles de [ẽ-] devant C non-sonante et de [in-] devant V (par exemple des variantes "emphatiques") susceptibles de produire le même effet (G. Boyé, com. pers.). A l'écrit, des manipulations orthographiques sont parfois pratiquées pour produire la même distinction : *indispensable* et *in-dispensable*, *inouï* et *in-ouï*, etc. Lacan a fait un usage abondant de cette morphologie graphique.

¹⁷ Sur cette notion d'étayage paradigmatique, voir Apothéloz (2002).

faible que l'allomorphe [ẽ-] soit substitué à [i-] dans des lexèmes comme *illogique*, *immodeste* ou *immérité*, dont la diagrammaticité sémantique est élevée.

Cependant une autre condition est nécessaire pour qu'il y ait reconstruction : c'est que la structure interne du mot soit clairement perceptible, que les constituants morphologiques soient immédiatement accessibles et aient une forte "prégnance cognitive" ; autrement dit que le mot ait une diagrammaticité formelle élevée. Il en va ainsi, justement, de *irremplaçable*. Le constituant *remplaçable* existe comme lexème autonome, de même que le verbe *remplacer*, et est immédiatement accessible. Tout autre est le cas d'un adjectif comme *innombrable* : le verbe *nombrer* et l'adjectif dérivé *nombrable* sont en effet pratiquement inconnus, et d'ailleurs peu usités, autrement dit inaccessibles. De telle sorte que, en dépit de l'existence (elle non problématique) du substantif *nombre*, la diagrammaticité formelle de *innombrable* est plus faible que celle de *irremplaçable*. Cette faible diagrammaticité formelle met *innombrable*, dans une certaine mesure au moins, à l'abri de manipulations morphologiques et le protège d'une reconstruction en [ẽnõbʁabl], et cela en dépit de sa faible diagrammaticité sémantique. Il en va de même pour des adjectifs comme *irrépressible* ou *irrésistible* : en dépit de leur sens superlatif, terrain favorable à la reconstruction, ils comportent un composant peu accessible (*répressible* et *résistible*) qui les rend peu aptes à ce genre de manipulation. De ces considérations découle un second principe :

Principe 2. – Une faible diagrammaticité formelle opacifie la structure du construit, le mettant relativement à l'abri de toute manipulation reconstructive. Inversement, une forte diagrammaticité formelle favorise la reconstruction morphologique d'un lexème construit, en rendant sa structure aisément accessible et donc manipulable.

On s'aperçoit au total que, en tant que paramètres de l'iconicité constructionnelle, la diagrammaticité sémantique et la diagrammaticité formelle sont des facteurs antagonistes vis-à-vis de la reconstruction morphologique. Autrement dit, les dérivés les plus exposés à des tentatives de reconstruction (par doublon morphologique) sont ceux qui associent une forte diagrammaticité formelle et une faible diagrammaticité sémantique. Et, à l'inverse, les dérivés les moins exposés à des tentatives de reconstruction sont ceux qui associent une faible diagrammaticité formelle et une forte diagrammaticité sémantique.

8. En guise de conclusion

Au terme de ce parcours, on espère avoir montré l'intérêt que présente le paramètre de l'iconicité constructionnelle pour l'analyse et l'explication des phénomènes variationnels, tant morphologiques que sémantiques, qui sont liés à la préfixation négative en *in-*. Ce paramètre se manifeste tout d'abord en quelque sorte passivement, dans la phase où, suite à la lexicalisation d'emplois litotiques de la négation, un construit lexical fixe des emplois moins compositionnels (souvent superlatifs) et où s'installe une polysémie fondée sur un différentiel de diagrammaticité. Tel est le processus qui est à l'origine de la polysémie d'items comme *inappréciable*, *incroyable*, *inouvable*, *inqualifiable*, *irremplaçable*, etc. Il se manifeste également par des interventions compensatrices visant à restaurer la diagrammaticité des lexèmes ayant subi ce processus. Ces restaurations exploitent peut-être un fait de variation, une instabilité morphophonologique de *in-* devant les bases à C initiale sonante. Il s'ensuit, dans ce contexte, l'apparition d'une sorte de morphème second [ẽ-] marquant "positivement" la diagrammaticité du lexème qu'il construit.

Ces analyses montrent plus généralement tout l'intérêt qu'il y aurait à renouer, en lexicologie comme dans les autres domaines des sciences du langage, avec une réflexion proprement sémiologique sur les objets linguistiques. Les travaux s'inscrivant dans la problématique de la grammaticalisation, et qui sont depuis quelques années à l'origine d'un

véritable renouveau des études diachroniques, attestent abondamment que les propriétés iconiques infiltrent tous les niveaux du langage et travaillent en profondeur les dynamiques évolutives et variationnelles (voir par exemple l'article d'Olga Fischer, dans ce volume).

Comme le souligne Dressler (1989), il est probable que les linguistes ont abandonné un domaine de réflexion extrêmement riche en érigeant en dogme le principe de l'arbitraire. Pourtant Saussure lui-même a beaucoup insisté sur l'importance de l'arbitraire relatif (donc de la motivation), et les exemples qu'il commente dans le *Cours* (*poirier, fréquemment, dix-neuf*, etc.) ne sont pas autre chose que des cas d'iconicité constructionnelle. Il est utile de le rappeler, dans la mesure où une tendance existe, dans certains travaux sur l'iconicité, et notamment l'iconicité substantielle, à caricaturer la position de Saussure en matière d'arbitraire. Il est vrai que cette tendance a vraisemblablement son origine dans le texte même établi par Bally et Sechehaye, qui ont passablement simplifié les propos de Saussure sur cette question, comme l'a bien montré Bouquet (1997). Quoi qu'il en soit, ceux qui ne voient dans l'arbitraire saussurien qu'un conventionnalisme pur et dur feraient bien de méditer les lignes suivantes : « *Tout ce qui a trait à la langue en tant que système demande, c'est notre conviction, à être abordé de ce point de vue, qui ne retient guère les linguistes : la limitation de l'arbitraire* » (Saussure 1972 : 182).

Références

- Anscombre, Jean-Claude (1994). L'insoutenable légèreté morphologique du préfixe négatif *in-* dans la formation d'adjectifs. In : P. Attal (sous la dir. de), *La négation*, numéro spécial de *LINX*, 299-321. Centre de recherches linguistiques de l'Université de Paris X Nanterre.
- Apothéloz, Denis (2002). *La construction du lexique français*. Paris-Gap : Ophrys.
- Bartning, Inge (1976). *Remarques sur la syntaxe et la sémantique des pseudo-adjectifs dénominaux en français*. Stockholm : Göteborgs Offsettryckeri AB, thèse. Réédité in *Acta Universitatis Stockholmiensis, Romanica Stokholmiensa n°10*, 1980, Stockholm, Almqvist & Wiksell.
- Bouquet, Simon (1997). *Introduction à la lecture de Saussure*. Paris : Payot & Rivages.
- Cahné, Pierre (1972). Place, valeur et adverbialisation de l'adjectif. *Revue des Langues Romanes*, LXXX, 117-128.
- Dell, François (1973). *Les règles et les sons. Introduction à la phonologie générative*. Paris : Hermann.
- Dell, François (1979). La morphologie dérivationnelle du français et l'organisation de la composante lexicale en grammaire générative. *Revue Romane*, XIV/2, 185-216.
- Dressler, Wolfgang U. (1989). *The cognitive perspective of "naturalist" linguistic models*. Duisburg : Linguistic Agency University of Duisburg (LAUD), Paper No A 251.
- Fischer, Olga (2003). Grammaticalization and iconicity : two interacting processes. Ici même.
- Frei, Henri (1929). *La grammaire des fautes*. Bellegarde : Société anonyme des arts graphiques de France. Réédité : Genève, Slatkine Reprints, 1971.
- Gaatone, David (1971). *Etude descriptive du système de la négation en français contemporain*. Genève : Librairie Droz.
- Gaatone, David (1987). Les préfixes négatifs avec les adjectifs et les noms verbaux. *Cahiers de lexicologie*, 50/1, 79-90.
- Grevisse, Maurice (1986). *Le bon usage*. Paris-Gembloux : Duculot.

- Morin, Yves Charles (2000). La prononciation et la prosodie du français du XVI^e siècle selon le témoignage de Jean-Antoine de Baïf. *Langue française*, 126, 9-28.
- Nowakowska, Małgorzata (2003). L'adjectif de relation en contexte contrastif. In : Fernando Sánchez Miret (éd.), *Actas del XXIII Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románica*, Salamanca 24-30 septiembre 2001. Tübingen : Max Niemeyer, Vol. II/2.
- Peirce, Charles S. (1978). *Ecrits sur le signe*. Paris : Ed. du Seuil. Textes rassemblés par G. Deledalle.
- Pinchon, Jacqueline (1986). *Morphosyntaxe du français. Etude de cas*. Paris : Hachette.
- Sapir, Edward (1944). Grading : A study in semantics. *Philosophy of Science*, II, 122-149.
Repris dans : E. Sapir, *Linguistique*. Paris : Minuit, 1968, 207-248.
- Saussure, Ferdinand de (1972). *Cours de linguistique générale*. Edition critique préparée par T. de Mauro. Paris : Payot.
- TLFi, *Trésor de la langue française informatisé*. Site internet : <http://zeus.inalf.fr/tlfr3.htm>
- Tranel, Bernard (1976). A generative treatment of the prefix *in-* of modern French. *Language*, 52/2, 345-369.
- Traugott, Elizabeth C. (1989). On the rise of epistemic meanings in English : An example of subjectification in semantic change", *Language*, 65/1, 31-55.
- Traugott, Elizabeth C. (1999). The role of pragmatics in semantic change. In : J. Verschueren (ed.), *Pragmatics in 1998. Selected Papers from the 6th International Pragmatics Conference, Vol. 2*. Antwerp : International Pragmatics Association, 93-102.
- Wilmet, Marc (1997). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : Duculot.
- Zribi-Hertz, Anne (1972). Sur un cas de construction pseudo-prédicative. *Recherches Linguistiques Paris-Vincennes*, 1, 159-168.